



Appel des fonds lancé par la coopérative citoyenne « Métha'Org Wallonie »

- **Participer à la relance économique de la Wallonie ;**
- **Soutenir un projet d'économie circulaire ;**
- **Bénéficier d'un bon retour sur investissement sans risque pour votre capital investi limité.**

Concrètement, il vous est proposé de prendre des parts dans la coopérative citoyenne « Métha'Org Wallonie », laquelle va entrer à hauteur de 250.000 € dans le capital de ce projet (12,5 % du capital total).

A cet effet, nous vous invitons à consulter le site internet de la coopérative <http://methaorgwallonie.be/index.php/sinscrire/> où vous trouverez toutes les informations pour devenir coopérateur.

En résumé :

- la part souscrite est de minimum 125 € ;
- le montant maximal de souscription est de 5.000 €/coopérateur ;
- vous pouvez reprendre l'intégralité de votre souscription quand vous le voulez après 3 ans ;
- les dividendes annuels calculés sont de l'ordre de 3 à 6 % après 2 ans.

La présentation du projet qui sera développé sur le Port autonome de Charleroi à Farciennes est porté par la SRL Biometh Quality Product « BQP » et est reprise sur le site internet www.methaorgwallonie.be .

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- intégrer les principes de l'économie circulaire dans la gestion des biomatières organiques ;
- capter des nouveaux gisements de matières organiques qui nécessitent un traitement par hygiénisation afin de les rendre valorisables dans la filière biométhanisation ;
- préparer un « Mix métha », mélange caractérisé méthanogène, utilisable comme intrants dans d'autres digesteurs wallons ;



- hygiéniser et concentrer par évaporation des digestats pour fabriquer après enrichissement avec les produits naturels, un engrais organique naturel substitut aux engrais chimiques ;
- limiter l'intégration de plantes énergétiques dans le process de biométhanisation ;
- rendre valorisable en agriculture ou en horticulture des digestats nécessitant une hygiénisation préalable ;
- établir le coût des biomatières organiques sur base de leur valeur énergétique et agronomique ;
- limiter les transports des biomatières et des digestats afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- créer des emplois directs et indirects de qualité.

Les investissements relatifs à ce projet sont de quelque 11 millions d'euros et porteront sur la mise en œuvre des lignes suivantes :

- une unité d'hygiénisation de biomatières liquides avec préparation de Mix métha ;
- une ligne de biométhanisation de biomatières solides à ne pas hygiéniser ;
- une ligne de biométhanisation de biomatières solides à hygiéniser ;
- une unité d'hygiénisation du digestat à hygiéniser ;
- deux lignes de séparation de phases (vis sans fin et centrifugeuse) ;
- une unité d'évaporation de la phase liquide du digestat après centrifugation ;
- une unité de préparation de « produit organique certifié » à partir d'une caractérisation des phases solides du digestat et des concentrats.

Espérant vous compter parmi nos coopérateurs, nous restons à votre entière disposition pour toute demande complémentaire.

Ph. Hermand
Administrateur délégué
0495/23.76.18

D. Coulonval
Président
0497/83.34.91